

Document d'information

Filière « Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité »

Contenu

| | |
|---|----|
| 1. Informations générales | 3 |
| 1.1. Introduction à la filière | 3 |
| 1.2. Partenaires | 3 |
| 1.3. Données du RSI | 4 |
| 2. Objectif et qualifications | 4 |
| 2.1. Aperçu des objectifs | 4 |
| 2.2. Qualifications, certificats et compétences | 5 |
| 2.2.1. Attestations pouvant être obtenues et compétences | 5 |
| 2.2.2. Permis de conduire | 6 |
| 2.3. Cadre juridique | 6 |
| 2.4. Aperçu | 7 |
| 2.5. Perspectives | 8 |
| 2.5.1. Exemples de possibilités professionnelles | 8 |
| 2.5.2. Exemples de formations continues et de formations complémentaires | 9 |
| 2.5.3. Perspectives de carrière et de développement, exemples | 9 |
| 3. Contenu | 10 |
| 3.1. Grille horaire 5e + 6e année | 10 |
| 3.2. Contenus liés à la spécialisation | 10 |
| 3.2.1. Langues et communication | 10 |
| 3.2.2. Sciences appliquées | 11 |
| 3.2.3. Préparation sportive | 11 |
| 3.2.4. Cours « Défense, Prévention et Sécurité » | 11 |
| 3.2.5. Cours « Travaux manuels et techniques en vue des métiers de la sécurité » | 12 |
| 4. Orientation professionnelle | 12 |
| 5. Organisation | 13 |
| 5.1. Lieux de formation, y compris les camps | 13 |
| 5.2. Équipement | 13 |

| | |
|---|----|
| 5.3. Comportement..... | 13 |
| 5.4. Contributions des partenaires | 13 |
| 6. Profil des apprenants & conditions d'inscription | 15 |
| 6.1 Preuves requises..... | 15 |
| 6.2. Entretien de coordination..... | 16 |
| 6.3. Changement de filière..... | 16 |
| 6.4. Autres modalités d'inscription | 16 |
| 7. Examens et évaluation | 17 |
| Examens internes et externes | 17 |
| 8. Réglementation légale | 18 |
| 9. Règlement de l'école et règles spécifiques | 18 |

1. Informations générales

1.1. Introduction à la filière

La filière « **Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité** » de l'Institut Robert Schuman s'adresse aux jeunes intéressés par une carrière dans les métiers liés à la sécurité, par exemple auprès de la police, des pompiers, de l'armée ou dans la sécurité privée.

La formation de deux ans au troisième cycle de l'enseignement secondaire associe une formation scolaire solide et une préparation pratique à de multiples perspectives professionnelles. L'étroite collaboration avec des partenaires publics et privés permet aux apprenants d'acquérir des compétences professionnelles, une maturité personnelle et un aperçu de domaines professionnels concrets.

Il s'agit non seulement de transmettre des connaissances théoriques et des compétences pratiques, mais aussi de renforcer des valeurs essentielles telles que le sens des responsabilités, l'esprit d'équipe, la disponibilité et un comportement respectueux - des qualités indispensables dans tous les domaines de la sécurité, de la prévention et de la défense.

Cette offre est unique en Communauté germanophone de Belgique et ouvre aux diplômés aussi bien des possibilités d'insertion directe dans des professions liées à la sécurité que l'accès à des formations et des études plus poussées.

1.2. Partenaires

La nouvelle filière « **Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité** » de l'Institut Robert Schuman est développée et mise en œuvre en étroite collaboration avec différents partenaires. Ces coopérations garantissent une formation proche de la pratique.

La filière bénéficie du soutien et de l'expertise des partenaires suivants : la Défense, la police intégrée ainsi que des acteurs du monde des pompiers ou du gardiennage, un organisme de formation agréé pour le secourisme d'entreprise, la centrale d'urgence 112...

Les institutions partenaires mentionnées contribuent activement à ce que la formation soit axée sur la pratique et réponde aux exigences actuelles dans les domaines liés à la sécurité.

1.3. Données du RSI

Contact : Jean-Pierre Wetzels, coordinateur

Adresse : Rue de Verviers 89-93, B-4700 Eupen

Tél. : +32 (0)87 59 12 70 (centrale)

Courrier électronique : jean.wetzels@rsi-eupen.be

Site web : www.rsi-eupen.be

2. Objectif et qualifications

2.1. Aperçu des objectifs

La filière « Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité » de l'Institut Robert Schuman offre une orientation professionnelle solide et crée les meilleures conditions possibles pour l'entrée dans les métiers liés à la sécurité - au niveau national et international.

Outre les compétences et savoirs habituels, l'accent est mis sur les compétences techniques, sociales, linguistiques et sportives indispensables à ces domaines d'activité.

Grâce à un enseignement proche de la pratique et à la collaboration avec des institutions partenaires, les apprenants acquièrent des connaissances spécialisées, de la discipline, l'aptitude à travailler en équipe et le sens des responsabilités.

Les objectifs centraux :

- **Transmission de connaissances de base relatives à la sécurité**, par exemple en matière de droit, de premiers secours, de prévention et de techniques d'intervention ;
- **Renforcer la personnalité** par des valeurs telles que la discipline, l'esprit d'équipe, la fiabilité et l'intégrité ;
- **Promouvoir le multilinguisme et les compétences de communication**, en particulier dans la perspective de la pratique professionnelle ;
- **Préparation physique** aux exigences des professions impliquant un effort physique accru ;
- **Orientation et préparation** aux procédures d'admission et aux formations initiales et continues dans la police, l'armée, les pompiers ou la sécurité privée ;
- **Acquisition de qualifications et de certificats** facilitant l'entrée directe dans la vie professionnelle, ainsi que l'accès à l'enseignement supérieur.

2.2. Qualifications, certificats et compétences

Les apprenants obtiennent plusieurs attestations et certificats reconnus qui leur permettent d'accéder directement à des professions liées à la sécurité ou d'accéder à des formations et à des études supérieures.

L'organisation, la mise en œuvre et l'évaluation de ces formations se font en étroite collaboration avec des partenaires certifiés et dans le respect des dispositions fédérales en vigueur.

2.2.1. Attestations pouvant être obtenues et compétences

- Le **certificat de fin d'études de l'enseignement secondaire supérieur** ainsi que le **certificat de qualification « Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité »** sont délivrés par le RSI.
- L'**attestation de compétence générale « Agent de gardiennage »** est délivrée par le RSI sous les conditions suivantes :
 - L'apprenant participe selon le règlement de l'école de manière régulière à toutes les activités prévues à cet effet.
 - Tous les modules pertinents ont été suivis avec succès.
 - L'examen légal sur travaillerpour.be/werkenvoor.be a été passé avec succès.
- De plus, chaque diplômé reçoit une **attestation de résultats** spécifique.
- L'examen psychotechnique pour pouvoir travailler dans le secteur du gardiennage peut également être effectué via travaillerpour.be/werkenvoor.be ; l'inscription peut être effectuée par le RSI.
- Les certificats de « secouriste d'entreprise » et de « membre du service de lutte contre l'incendie » (anciennement « équipier de première intervention – évacuation ») sont délivrés par des partenaires reconnus si les participants remplissent les conditions requises à cet effet.
- Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (en cours de planification) est soumis à des conditions spécifiques et à des accords de partenariat (en 6^e année, avec certificat médical et test d'aptitude).

- D'autres qualifications supplémentaires peuvent éventuellement être proposées aux apprenants au cours de leur formation scolaire, en tenant compte des réglementations correspondantes.

2.2.2. Permis de conduire

Le **permis de conduire catégorie B** est une condition préalable pour de nombreuses professions liées à la sécurité – par exemple pour la police, les pompiers et les services privés.

Dans l'armée, il constitue un avantage car il facilite également l'accès aux permis de conduire spéciaux (par exemple pour les véhicules d'intervention).

Le RSI aide les apprenants à se préparer à l'examen du permis de conduire.

2.3. Cadre juridique

Le parcours d'études est basé sur un accord entre la Communauté germanophone, le gouvernement fédéral et le Secrétariat général de l'Enseignement catholique en communautés française et germanophone de Belgique (SeGEC).

Les apprenants sont préparés de manière ciblée aux métiers de la sécurité, de la prévention et de la Défense, mais les examens d'entrée dans la police, les pompiers ou la Défense relèvent de la responsabilité des partenaires concernés. Certains examens sont organisés en collaboration avec le RSI, tandis que d'autres sont planifiés et organisés par les partenaires de manière totalement indépendante du RSI. Dans les deux cas, les partenaires concernés, à savoir les pompiers, la police et la Défense, fournissent des informations plus précises.

La filière est soumise à des directives fédérales et communautaires strictes. Le RSI se réfère à ces cadres légaux et adapte les offres si nécessaire – par exemple en cas de modification des exigences ou de restrictions d'âge.

2.4. Aperçu

| Preuve / certificat | Description | Particularités / conditions |
|--|---|--|
| Certificat d'études Secondaires Supérieures (CESS) | Diplôme général de l'enseignement secondaire supérieur ; donne accès à des études de courte et de longue durée ainsi qu'à des formations complémentaires et à certaines professions. | Réussite de la 6 ^e année conformément à la législation de la Communauté germanophone |
| Certificat de qualification « Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité » | Qualification professionnelle pour les métiers liés à la sécurité ; permet de démontrer les compétences professionnelles acquises et de travailler au sein d'une équipe internationale de premiers secours. | Participation et réussite à l'enseignement de la spécialisation |
| Attestation de compétence générale « Agent de Gardiennage » | Accès au secteur du gardiennage ; permet directement une activité professionnelle ainsi que des spécialisations | Participation à tous les modules spécifiques et réussite de chaque examen organisé à cet effet (y compris l'examen de législation via Travaillerpour.be / Werkenvoor.be) |
| Attestation de réussite de l'examen psychotechnique | Preuve de l'aptitude psychique pour les activités dans le domaine du gardiennage | Inscription volontaire par le RSI, réussite à l'examen |
| Secouriste d'entreprise | Attestation de premiers secours reconnue selon les normes fédérales | Réalisation avec une entreprise partenaire certifiée qui délivre le certificat |
| Membre du service de lutte contre l'incendie | Qualification reconnue par l'État dans le domaine de la sécurité incendie (droit du travail) | Coopération avec l'École du Feu / la zone de secours |

| | | |
|---|---|---|
| Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (B.N.S.S.A.) (en cours de planification) | Formation supérieure en natation de sauvetage (attestation de compétence professionnelle) | Prévu pour la 6e année, procédure d'admission & certificat médical requis, plusieurs législations à prendre en compte, collaboration avec le ministère de la Communauté germanophone et LOS, l'association directrice du sport en Communauté germanophone |
|---|---|---|

2.5. Perspectives

La formation dispensée à l'Institut Robert Schuman offre aux diplômés un large éventail de débouchés professionnels et scolaires - tant dans le secteur public que dans le secteur privé, au niveau national et international.

2.5.1. Exemples de possibilités professionnelles

En Belgique, dans le secteur public :

- Police (Locale et Fédérale)
- Défense (militaire)
- Zones de secours (Sapeurs-pompiers)
- Protection civile
- Centrales d'urgence 112

En Belgique, dans le secteur de la sécurité privée :

- Protection d'objets, sécurité d'événements, contrôle d'accès (rendu possible par l'attestation de compétence générale)
- Inspection de magasin
- Sécurité des aéroports, sécurité dans les transports publics, transport de fonds, protection de personnes
- Sécurité maritime
- Activités à caractère social (hôpitaux, maisons de retraite, etc.)

À l'international :

- Missions de défense nationale à l'étranger
- Aide en cas de catastrophe et équipes de secours d'organisations internationales et des équipes de secours belges

- Perspectives d'activités au sein d'autorités de sécurité européennes ou mondiales
- Garde du corps, sécurité maritime...

2.5.2. Exemples de formations continues et de formations complémentaires

Formations spécifiques :

- Secouriste-Ambulancier ou Ambulancier de Transport Non Urgent de Patients (premiers secours) ;
- Formations, spécialisations et perfectionnements chez les pompiers, la police ou la Défense ainsi que dans le secteur du gardiennage ;
- Coordination de la sécurité et direction des opérations.

Études supérieures :

- Sécurité et prévention ;
- Droit, psychologie, criminologie ;
- Communication ou sciences du sport ;
- Et bien d'autres encore.

2.5.3. Perspectives de carrière et de développement, exemples

- Débuter dans des activités de base avec des possibilités d'avancement :
 - Sens des responsabilités, disponibilité, esprit d'équipe
 - Sous-officier / officier
 - Chef d'équipe / directeur et autres fonctions de gestion, notamment dans le secteur du gardiennage
- Spécialisations variées en technique, tactique, communication, prévention.
- Développement de la personnalité par le renforcement de soft skills.

3. Contenu

La formation s'étend sur **deux ans** (5^e et 6^e années secondaires) dans le **troisième cycle de l'enseignement secondaire technique de qualification**.

La grille horaire comprend les éléments suivants :

- Matières générales : allemand, histoire, géographie, mathématiques, religion/morale ;
- Enseignement des langues : français (1^{ère} langue étrangère), anglais (2^e langue étrangère), néerlandais (3^e langue étrangère) ;
- Sciences appliquées ;
- Préparation sportive ;
- Enseignement modulaire de spécialisation : défense, prévention et sécurité ;
- Enseignement modulaire de spécialisation : travaux manuels et techniques en vue des métiers de la sécurité (en 5^e année).

3.1. Grille horaire 5e + 6e année

| ANNÉE | 5^e | 6^e |
|---|----------------------|----------------------|
| Religion/Morale | 2 | 2 |
| Allemand langue d'enseignement | 3 | 3 |
| Histoire | 1 | 1 |
| Géographie | 1 | 1 |
| Education physique | 2 | 2 |
| Mathématiques | 2 | 2 |
| Français 1 ^{ère} langue étrangère | 4 | 4 |
| Anglais 2 ^e langue étrangère | 2 | 2 |
| Néerlandais 3 ^e langue étrangère | 2 | 2 |
| Sciences appliquées | 2 | 2 |
| Préparation sportive | 6 | 4 |
| Défense, Prévention et Sécurité | 6 | 11 |
| Travaux manuels et techniques en vue des métiers de la sécurité | 3 | 0 |
| Total | 36 | 36 |

3.2. Contenus liés à la spécialisation

3.2.1. Langues et communication

- Promotion de la capacité de communication professionnelle
- Enseignement partiellement en français pour une application proche de la réalité.

3.2.2. Sciences appliquées

Dans cette matière, les sciences naturelles sont enseignées au moyen d'exemples issus de la pratique.

3.2.3. Préparation sportive

Afin d'atteindre la condition physique requise, cette filière prévoit des cours d'éducation physique spécifiques, qui comprennent trois domaines d'activités : natation, musculation et endurance.

3.2.4. Cours « Défense, Prévention et Sécurité »

Ce cours central est enseigné en collaboration avec des partenaires tels que la police, les pompiers et la Défense.

Il comprend :

- les structures et missions des forces de Défense, de Prévention et de Sécurité,
- les bases juridiques,
- les comportements en situation de crise,
- les méthodes de communication et de désescalade en lien avec la sécurité,
- la transmission de valeurs (responsabilité, discipline, éthique).

Les contenus sont adaptés aux exigences, aux besoins, aux capacités et aux possibilités de certification réels des domaines et des partenaires concernés. L'enseignement et l'évaluation sont en partie assurés directement par des spécialistes des institutions partenaires.

Modules spéciaux (par exemple, « Agent de gardiennage »)

La formation comprend des modules spécifiques qui permettent d'obtenir des attestations de compétence reconnues, par exemple pour le secteur du gardiennage :

- Organisation du secteur du gardiennage ;
- Droits fondamentaux et autres compétences et obligations pertinentes ;
- Aptitudes de communication ;
- Gestion des conflits ;
- Observation, évaluation des risques et rapport ;
- Secouriste d'entreprise ;
- Incendie, prévention et lutte anti-incendie élémentaire.

Le certificat de compétence est délivré par le RSI, **après que l'élève a participé avec succès aux modules et aux examens, notamment celui de législation** via *travaillerpour.be / werkenvoor.be*.

3.2.5. Cours « Travaux manuels et techniques en vue des métiers de la sécurité ».

Cette matière, proposée exclusivement en 5e année, permet d'acquérir des bases dans les domaines du bois (y compris des compétences en bûcheronnage), de l'électrotechnique et de la mécanique.

4. Orientation professionnelle

La filière accorde une importance particulière à l'**orientation professionnelle**. Les apprenants obtiennent un aperçu pratique des domaines professionnels potentiels grâce à des visites, des camps et des présentations de la police, des pompiers, de la Défense et des services de sécurité privés.

Ils sont également régulièrement informés par des experts sur les procédures de candidature et les possibilités de carrière.

Pour de nombreuses professions, une forte personnalité avec des qualités telles que la discipline, l'intégrité, le sens des responsabilités, le sens du devoir, le respect et la discrétion est essentielle. Ces valeurs sont transmises et renforcées en permanence.

Outre la formation professionnelle, le développement personnel joue également un rôle important. Les apprenants sont préparés de manière ciblée à des situations de stress – physique et mental.

Un **certificat médical d'aptitude** est donc **obligatoire** et n'est pas une simple formalité : les exigences en matière de sport, de camps et de phases pratiques sont **élevées** et nécessitent une solide condition physique.

5. Organisation

5.1. Lieux de formation, y compris les camps

Les lieux d'apprentissage proches de la réalité, en dehors des bâtiments scolaires, constituent un **élément important de la formation.**

Il s'agit notamment

- de camps militaires (3 x 3 jours/nuits, avec application des connaissances théoriques, renforcement de la discipline et de l'esprit d'équipe),
- d'unités militaires que nous visiterons (3 jours) : aperçu de l'organisation et de la vie quotidienne ;
- de bâtiments de la police ou des pompiers ainsi que d'entreprises sous surveillance privée que nous visiterons.

Ces activités font obligatoirement partie de la formation. Ils permettent de développer non seulement les compétences professionnelles, mais aussi les compétences sociales et personnelles. Si un contrôle de sécurité est nécessaire, les élèves et leurs tuteurs légaux donnent leur accord. Si nécessaire, ils réitèrent leur accord par écrit.

5.2. Équipement

Certains équipements sont fournis par l'école ou les institutions partenaires. D'autre part, les apprenants ont besoin de leur propre matériel, comme **un sac de couchage, un sac à dos et des vêtements imperméables**. Tout le matériel doit être traité avec soin. Des instructions précises figurent dans l'annexe au règlement scolaire spécifique à la filière et seront mises à la disposition des apprenants en temps voulu.

5.3. Comportement

Pendant les activités externes, les apprenants sont soumis à l'autorité des personnes compétentes (p. ex. police, pompiers, armée) ainsi qu'au personnel de l'école et de la formation. Un comportement respectueux et discipliné est attendu. Il en va de même pour les cours dispensés à l'école.

5.4. Contributions des partenaires

Cette filière est rendue possible par une étroite collaboration avec les acteurs publics et privés de la sécurité.

Partenaires :

- Défense : elle apporte une grande contribution par le biais de modules d'enseignement, de visites, de camps, de préparation de candidature et de bonus (coefficient d'avantage). Les compétences et les valeurs militaires font partie du contenu.
- Police : elle offre un aperçu proche de la réalité des tâches et des exigences de la police par le biais de cours, de visites et d'observations, ainsi qu'une préparation à la candidature (32 heures de cours par année, y compris le dispatching, les visites d'unités, les statistiques & la planification des interventions).
- École du Feu / Zone de secours : grâce à la collaboration avec les pompiers, les apprenants acquièrent une expérience pratique et des connaissances dans des domaines tels que la protection contre les incendies, les secours d'urgence et la gestion de crise. Leurs modules comprennent par exemple le service de lutte contre l'incendie, y compris la certification, des visites et des exercices.
- Un organisme de formation reconnu pour le secourisme en entreprise permet aux apprenants d'acquérir des connaissances avérées en matière de premiers secours.
- Acteurs du gardiennage : grâce à la coopération avec des entreprises de gardiennage et un service interne de gardiennage, les apprenants bénéficient d'une vue d'ensemble du secteur du gardiennage, d'une attestation de compétence et d'options d'évolution.
- Centrale 112 : les enseignants la visiteront en règle générale avec les élèves. Sur place, les apprenants reçoivent des explications sur le déroulement d'une alerte. Alternativement, le centre 112 envoie des opérateurs de leur centrale d'urgence à l'école.
- Ponctuellement, le RSI collabore avec d'autres partenaires afin de proposer aux élèves différents contenus de formation, des certificats et une orientation professionnelle par le biais de cours, de visites d'entreprises et de la pratique.
- Organisé conjointement par la RSI et ses partenaires :
 - Préparation aux examens d'entrée dans la police, l'armée, les pompiers ;
 - Transmission des bases théoriques (p. ex. droits, obligations, organisations) ;

- Promouvoir des compétences et des valeurs transversales telles que la discipline et le travail d'équipe.

Les partenaires confirment régulièrement les besoins élevés en personnel dans leurs domaines et reconnaissent la préparation approfondie des apprenants.

La formation qualifie aussi bien pour l'entrée dans le personnel de base que pour des carrières avec des responsabilités – par exemple comme sous-officier, officier, chef d'équipe ou directeur de la sécurité dans le secteur privé.

6. Profil des apprenants & conditions d'inscription

Cette filière s'adresse à des jeunes motivés, intéressés par les métiers liés à la sécurité et prêts à prendre des responsabilités.

Sont attendus :

- une volonté de se développer sur le plan personnel et sportif ;
- une grande motivation, de la discipline et un esprit d'équipe ;
- une ouverture à des règles de conduite claires et à une attitude respectueuse ;
- une certaine compétence en français afin de suivre des cours de spécialisation dispensés en cette langue et un niveau d'allemand suffisant pour suivre tous les autres cours ;
- un caractère exemplaire, car les métiers de la sécurité s'accompagnent d'un devoir d'exemplarité.

Il n'est pas nécessaire de réaliser une performance sportive de haut niveau au début – mais il faut être en bonne santé et être prêt à améliorer sa condition physique.

6.1 Preuves requises

En plus des documents d'inscription habituels, les documents suivants sont nécessaires :

- **Preuve d'identité indiquant** que l'apprenant est citoyen d'un pays de l'UE/EEE, de la Suisse ou du Royaume-Uni ou de l'Irlande du Nord, **et** y a sa résidence principale ;
- **Extrait de casier judiciaire vierge :** un **extrait du casier judiciaire (modèle 596-1) datant de moins de six mois** et attestant que l'intéressé remplit les conditions prévues à l'article 61, point 1, de la loi.

Ce document est nécessaire non seulement pour l'inscription au RSI, mais aussi pour toute inscription à une formation ou à une formation de spécialisation dans le gardiennage à laquelle les titulaires de l'attestation de compétence générale ont accès, ainsi que pour l'embauche dans une entreprise ou un service interne de gardiennage.

- **Certificat médical** d'aptitude. Ce certificat médical doit avoir **été établi au plus tôt 3 mois avant le début de l'année scolaire**. Afin de permettre au médecin d'établir son certificat en connaissance de cause, l'intéressé et ses responsables légaux reçoivent la **fiche d'information** « Lignes directrices à l'intention du médecin en fonction de l'évaluation de l'aptitude médicale à la formation "**Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité**" » ainsi qu'un modèle de certificat médical requis. Ces documents doivent être remis au médecin pour qu'il les utilise.

6.2. Entretien de coordination

La procédure d'inscription comprend un **entretien personnel obligatoire entre le coordinateur et l'intéressé ainsi que les responsables légaux**.

Cet entretien permet de faire un choix éclairé et conscient de l'orientation, d'éviter les déceptions et de s'assurer que la voie choisie correspond aux attentes et aux possibilités de l'apprenant.

6.3. Changement de filière

Un changement de filière n'est possible **que jusqu'au 1^{er} novembre** de la 5^e année. Ensuite, la voie choisie doit être poursuivie jusqu'à la fin de la 6^e année.

6.4. Autres modalités d'inscription

Le nombre de places est limité à **24 apprenants par année**.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en ligne ou sur place aux dates d'inscription. Ils ne sont toutefois prioritaires pour l'attribution des places que lorsque leur dossier est entièrement clôturé, c'est-à-dire lorsque les preuves du respect des conditions d'inscription et toutes les informations requises ont été fournies.

Protection des données :

L'Institut Robert Schuman est le responsable du traitement de vos données conformément au Règlement général sur la protection des données (UE)

n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à ses dispositions d'exécution. Il n'utilise ces données que dans le but et pour la durée indiqués. Les données sont utilisées aussi bien pendant la formation qu'après la formation, tant que cela est nécessaire pour garantir la qualité de la formation, y compris l'évaluation. L'école est autorisée à transmettre des données personnelles à des partenaires pertinents pour la formation. Vos droits personnels font donc l'objet d'une attention particulière. Vous trouverez de plus amples informations sur le respect de vos droits sur le site www.rsi-eupen.be/datenschutzklarung. Vous pouvez contacter notre responsable de la protection des données, M. Holger Cremer, à l'adresse datenschutz@rsi-eupen.be. Les plaintes relatives à la protection des données peuvent être adressées à l'autorité de protection des données, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles. Pour plus d'informations : www.datenschutzbehörde.be.

Les données personnelles des apprenants sont utilisées conformément à la protection des données et en tenant compte de l'assurance qualité.

Le RSI se réserve le droit de procéder à des adaptations en cas de modification du cadre légal.

7. Examens et évaluation

Examens internes et externes

Au cours de leur formation, les apprenants passent des examens internes à l'école et externes afin de vérifier régulièrement leur aptitude et leurs progrès et d'obtenir les attestations correspondantes à la fin.

L'évaluation se fait sur la base de prescriptions légales et en étroite collaboration avec les partenaires (par exemple la police, les pompiers, la Défense).

Pour accéder à des formations post-diplôme – par exemple dans la police, les pompiers ou l'armée – il faut en outre réussir **des tests d'aptitude** spécifiques **organisés par l'État**. La formation au RSI prépare de manière ciblée à ces exigences.

8. Réglementation légale

La législation fixe les conditions d'accès et de participation. L'aptitude personnelle et médicale doit être garantie avant le début de la formation ainsi que pendant toute sa durée – en particulier pour les activités liées à la sécurité. Les éventuels changements pertinents après l'inscription doivent être communiqués immédiatement au coordinateur.

Le respect de ce cadre légal est une condition préalable à l'inscription et à la poursuite de la formation ainsi qu'à des perspectives professionnelles et de formations ultérieures dans le secteur de la sécurité.

9. Règlement de l'école et règles spécifiques

Le règlement général de l'école ainsi que le complément spécifique à cette filière sont obligatoires pour tous les apprenants.

- Les apprenants et les responsables légaux prennent connaissance de ces deux documents à travers leur signature.
- Les apprenants s'engagent à respecter de manière exemplaire les règles de conduite établies.
- Les tuteurs légaux doivent soutenir et respecter cette démarche.

Les dispositions spéciales liées à la sécurité ou les adaptations ultérieures sont communiquées par écrit si nécessaire et sont également contraignantes.

J'ai lu attentivement le présent règlement ainsi que l'annexe au règlement de l'école, je les ai compris et je déclare les accepter par ma signature.

Date :

Nom de l'élève :

Élève

Responsable légal 1 + le cas échéant 2

« Document lu et approuvé dans son intégralité ».

Document d'information version 2026